

EN BREF

Alpes Les opposants aux JO 2030 vont saisir les tribunaux



Les opposants aux JO 2030 dans les Alpes françaises poursuivent leur combat judiciaire. Archives photo Le DL/Th.D.

Le collectif citoyen JO 2030 poursuit sa saisine des tribunaux. [Après Lyon](#) , une requête devrait également être déposée, le 15 septembre, à Paris et Marseille. « Nous nous inquiétons de l'opacité constitutive de ce projet et la mainmise du Comité international olympique sur le contrat olympique lui conférant un caractère léonin laissant planer de très sérieux doutes sur la légalité de celui-ci », justifie le collectif qui demande « aux juges d'ordonner dans un très bref délai aux organisateurs de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'un débat public soit enfin organisé ». En attendant, [le collectif citoyen JO 2030](#) sera reçu à l'Assemblée nationale le 16 septembre par Jean-François Coulomme, député LFI de Savoie et [opposé lui aussi aux JO 2030](#) dans les Alpes françaises.

• Savoie | Isère Sondages géotechniques du Lyon-Turin : les recours rejetés

Plusieurs associations et collectifs d'opposants au Lyon-Turin avaient [saisi, en référé, le tribunal administratif](#) de Grenoble pour faire suspendre les arrêtés par lesquels les préfets de l'Isère et de la Savoie avaient autorisé SNCF Réseau et les entreprises mandatées à pénétrer sur les propriétés privées pour les besoins de sondages géotechniques. Ceux-ci concernent le tracé des "accès français" du Lyon-Turin, de Saint-Exupéry à Saint-Jean-de-Maurienne. Les requérants mettaient notamment en avant le risque de dommages aux terrains pouvant donner lieu à des remises en état, et contestaient donc le caractère d'étude des travaux envisagés. Le tribunal a rejeté cette argumentation, estimant « qu'aucun des moyens invoqués [n'était] de nature à créer un doute sérieux sur la légalité » des arrêtés.

